



Déclaration

Bruxelles, 18 février 2016

KBC interjette appel de la décision dans le dossier 5-5-5

Le 8 octobre 2012 un groupe de souscripteurs à l'émission 5-5-5 de KBC Groupe et plusieurs autres souscripteurs à l'émission 5-5-5 de KBC Ifima avaient intenté des actions devant le Tribunal de première instance de Bruxelles.

En ce qui concerne la procédure relative à l'émission de KBC Groupe, ce tribunal a prononcé le 20 janvier 2016 un jugement qui donnait raison à l'un des plaignants.

À l'issue d'un examen approfondi de ce jugement, KBC Bank et KBC Groupe ont estimé détenir des arguments en suffisance pour se pourvoir en appel. KBC Bank et KBC Groupe ont par conséquent décidé d'interjeter appel du jugement en question.

Note aux rédactions:

Au moment du lancement de ces émissions 5-5-5, les risques pays étaient généralement considérés comme très faibles pour ne pas dire hypothétiques, de sorte que rien n'empêchait de leur conférer la catégorie de risque « défensif ». Les pays concernés par l'émission 5-5-5 étaient des États membres de l'UE appartenant en outre à la zone euro. Or la dégradation soudaine et inattendue des conditions du marché en 2010 (la crise grecque) a totalement modifié l'appréciation donnée à ces obligations.

Début 2011, KBC a décidé proactivement d'offrir des garanties supplémentaires à tous les porteurs d'obligations 5-5-5 et les en a informés par écrit: si un événement de crédit devait survenir, les souscripteurs récupéreraient leur mise de fonds, moins les coupons déjà payés, et ce avant frais et taxes.

Le 9 mars 2012 un événement de crédit s'est effectivement produit en Grèce et KBC a tenu sa promesse en adressant le 22 mars aux clients concernés la proposition de règlement ci-dessus.

KBC reste convaincue du caractère correct et équitable de cette proposition de règlement.

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

Viviane Huybrecht, Directeur Communication Corporate / Porte-parole de KBC Groupe SA.
Tél. +32 2 429 85 45 – e-mail: pressofficekbc@kbc.be

KBC Groupe SA

Av. Du Port 2 – 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur
Communication Corporate/
Porte-parole
Tel. +32 2 429 85 45

Service Presse
Tel. +32 2 429 65 01 Stef Leunens
Tel. +32 2 429 29 15 Ilse De Muyer
Fax +32 2 429 81 60
E-Mail : pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse KBC peuvent être consultés sur www.kbc.com ou obtenus en envoyant un courriel à pressofficekbc@kbc.be

Suivez nous sur www.twitter.com/kbc_group
